

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2009-11-8-3

Service consulté

**DÉSFFECTATION DU BATIMENT DE L'ANNEXE
DU COLLEGE MATHIAS GRUNEWALD À GUEBWILLER**

Résumé : *Le présent rapport propose la désaffectation du bâtiment de l'annexe du collège Mathias GRUNEWALD à GUEBWILLER conformément à la procédure réglementairement prévue.*

I – La procédure de désaffectation

La procédure de désaffectation des biens meubles et immeubles des collèges, prévue par une circulaire interministérielle du 9 mai 1989, précise que la proposition résulte d'une délibération du Conseil Général, prise après avis du conseil d'administration de l'établissement concerné. La décision finale appartient au Préfet. Les biens ainsi désaffectés sont restitués à leurs propriétaires, qui peuvent alors en disposer librement.

II – La désaffectation du bâtiment de l'annexe du collège Mathias GRUNEWALD à GUEBWILLER

Le collège Mathias GRUNEWALD dispose d'un bâtiment annexe, situé 2 rue du Docteur Pierre BUCHER à GUEBWILLER, propriété de la ville de GUEBWILLER. L'ouverture du nouveau collège de BUHL, en septembre 2009, entraîne une réduction des effectifs du collège Mathias GRUNEWALD. Par conséquent, la mise à disposition de ce bâtiment n'est plus nécessaire au bon fonctionnement du collège Mathias GRUNEWALD.

Par délibération du 23 juin 2009, le conseil d'administration du collège Mathias GRUNEWALD a donné un avis favorable à la désaffectation de ce bâtiment.

Le Conseil Général, par délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, a donné délégation à la Commission Permanente pour la désaffectation des biens des collèges.

Je vous propose de donner un avis favorable à la désaffectation du bâtiment de l'annexe du collège Mathias GRUNEWALD à GUEBWILLER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and a tilde-like mark below the vertical line.

Charles BUTTNER